

Besançon, le 12 décembre 2016

Le Président de la CDPENAF

Direction Départementale des Territoires
Service Economie Agricole et Rurale
Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels,
Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

Affaire suivie par : Bertrand Sauce
tél. 03.81.65.69.17 - fax 03 81 65 62 01

Objet : Consultation de la CDPENAF

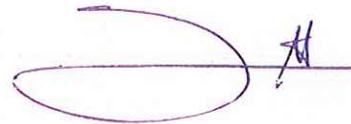
Monsieur le Maire,

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi ALUR, la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) s'est prononcée sur votre projet de P.L.U (Extension et création d'annexes pour les habitations en zone N).

J'ai l'honneur de vous informer que la CDPENAF a émis un avis favorable à votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Président de séance,



Christian SCHWARTZ

Monsieur le Maire de RECOLOGNE
MAIRIE
Grande Rue
25170 RECOLOGNE